



ARRETE

ANNEE 2026 N° 008 /MEMP/DC/SGMCTJ/CCJ/DPAF/DEP/DEM/SEP/SA/003SGG26

**PORTANT AUTORISATION DE DIRIGER DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES DES
ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

- vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003, portant orientation de l'Education nationale en République du Bénin, modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 et par la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017, portant statut général de la Fonction publique, modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025, portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021, fixant la structure-type des ministères, modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-411 du 26 juillet 2023, portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education, modifié et complété par le décret n° 2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n° 2023-702 du 29 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** le décret n° 2007-279 du 16 juin 2007, fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémiation, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination, et de fonctionnement des établissements privés de formation d'instituteurs ;

- vu l'arrêté n°2021/036/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEM/SA/023SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Maternel ;
- vu l'arrêté n°2021/037/MEMP/DC/SGM/DEP/SA/024SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Primaire ;
- vu la note de service n°0566/MEMP/DC/SGM/DPAF/DEP/SEP/AR/SP du 02 avril 2025, portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité chargé d'étudier les dossiers et d'élaborer le projet d'arrêté portant autorisation d'enseigner et/ou de diriger ;
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude des dossiers d'autorisation d'enseigner et de diriger dans les établissements privés des enseignements maternel, primaire en sa session du 10 au 14 novembre 2025 ;
- vu la décision n°008-26/CNE/P/CQR/SE du Conseil National de l'Éducation en date du 19 février 2026 ;

Sur proposition conjointe du Directeur de l'Enseignement Maternel et du Directeur de l'Enseignement Primaire ;

ARRÊTE

Article 1 : Une autorisation de diriger un établissement maternel privé de la République du Bénin est accordée aux personnes titulaires du Certificat d'Aptitude Pédagogique option enseignement maternel (CAP/EM) dont les noms suivent :

N°	NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOME
1	ADJOMA Akuessiba Justine	02/10/1981 à Kpomassè	CAP/EM
2	ANANI Tchotcho Lidvine Claudia	24/07/1983 à Bohicon	CAP/EM
3	HOUNDOFI DAAGA Sédami Olympia	31/08/1991 à Houégbo-Gare	CAP/EM
4	HOUSSOU Espérença Akouémaho Témitokpè Yémalin	19/02/1979 à Cotonou	CAP/EM
5	KASSA N'Kobouwei Marthe	01/01/1991 Natitingou I	CAP/EM
6	NADJO Roseline	30/12/1986 à Parakou	CAP/EM
7	SAGBOHAN Tatiana Fifonsi	12/05/1983 à Sèmè-Podji	CAP/EM
8	SAÏZONOU Martine Agossi	20/01/1963 à Porto – Novo	CAP/EM

Huit (08) personnes titulaires du CAP/EM sont autorisées à diriger les établissements maternels privés de la République du Bénin.

4

A

2

Y

f

h

Q

Article 2 : Une autorisation de diriger un établissement primaire privé de la République du Bénin est accordée aux personnes titulaires du Certificat d'Aptitude Pédagogique option enseignement primaire (CAP/EP) dont les noms suivent :

N°	NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DIPLOME
1	ADAMOU Moufretou	05/07/1995 à Bembereke	CAP/EP
2	ADDA Félicien Dègla	06/03/1980 à Cotonou	CAP/EP
3	ADECHIAN Abissola Djelili	24/10/1986 à cotonou	CAP/EP
4	ADEYINDOU Akim	18/08/1986 à Banikozra	CAP/EP
5	ADJALLA Moussou Simon	11/03/1963 à Ablomey	CAP/EP
6	ADJOVI Akemvi Hounso Eric Tadjaho	16/11/1973 à Ouidah	CAP/EP
7	AFFANOU Déjournanchi Séraphin	03/05/1986 à Yokpo	CAP/EP
8	AGBAHUNGBA Lycia	25/05/1963 à Bohicon	CAP/EP
9	AGBANOU Abia Fidèle	03/06/1997 à Akodéha	CAP/EP
10	AGBINDO-BANKOLE Abossèdè Sénami Esther	05/10/1986 à Parakou	CAP/EP
11	AHOUANSENKPO Mèlania Assiba	08/01/1967 à Cotonou	CAP/EP
12	AÏMASSE Sylvain Agossou	17/12/ 1983 à Kpédékpo	CAP/EP
13	AKONDE Sunday Hubert	04/10/1992 à Porto-Novo	CAP/EP
14	ASSARE John	01/01/1990 à Banikozra	CAP/EP
15	ATCHADE Oliréwaadjou Armand Fréjus	02/12/1987 à Savè	CAP/EP
16	ATTOLA Assiba Sylvie	19/08/1993 à Zakpota	CAP/EP
17	AZONHIDE Dossou Christophe	25/08/1982 à Glazoué	CAP/EP
18	BAKPE Domatien Coéjo	04/06/1965 à Aplahouné	CAP/EP
19	BALOUBI Kessoun Jacob	12/12/1982 à Yérokowari	CAP/EP
20	BIO KPALLA Nassimou	01/01/1963 à Djoougou	CAP/EP
21	DENAKPO Houndégnon Y. Florent	04/12/1970 à Hounto	CAP/EP

22	DJEBATIN Rosaline	02/09/1964 à Covè	CAP/EP
23	DJISSOUCLOUNON Sègbégnon Bodounwi Jean	14/09/1992 à Ifangni	CAP/EP
24	GBADOU HOUNGNIMI Antoinette	17/01/1964 à Thio	CAP/EP
25	GBEDEME Zinsou Degnimansou Florentin	03/11/1986 à Kilibo	CAP/EP
26	GBOSSOU Innocencia Olivia	12/07/1988 à Klouékanmè	CAP/EP
27	GLIKOU Kouassi Willy Magloire	28/12/1980 en Côte d'Ivoire	CAP/EP
28	GOUNOU BOUKARI Mohamed	01/01/1987 à Djougou	CAP/EP
29	HONVOH Adou Aimé	01/12/1984 à Côte- d'Ivoire	CAP/EP
30	HOUESSOU Augustin Mahougnon	05/05/1963 à Cotonou	CAP/EP
31	HOUINSOU Codjo Noël	29/05/1964 à Ouidah	CAP/EP
32	HOUNDENOU Enagnon Benjamin	01/08/1980 à Vakon	CAP/EP
33	HOUNKPEDJE Agossi Aline	07/09/1992 à Hêvie	CAP/EP
34	HOUNNOUGBO Yonoui Bertin	01/01/1960 à Agonnekanmey	CAP/EP
35	HOUNOUKON Kpohounmè Joseph	13/11/1993 à Bonou	CAP/EP
36	HOUNSOUNOU Alexis	26/11/1984 à Totchangni (Dogbo)	CAP/EP
37	HOUVESSOU Houssou Mathieu	01/01/1960 à Aholouyèmè	CAP/EP
38	KOUDAFÖKE Djima Robert	29/04/1978 à Adjara	CAP/EP
39	KPEGNI Yvonne Clarisse	13/07/1986 à Cotonou	CAP/EP
40	KPOÏTE Codjo Cocou Gabriel	01/01/1964 à Ouessè	CAP/EP
41	LOKO Albanne Sèyvè	22/06/1988 à Porto-Novo	CAP/EP
42	MAMA BOUSSARI Assiatou	27/10/1986 à Gbé gourou	CAP/EP
43	MEGUIDA Soulé	27/10/1963 à Kilibo-Adjougou	CAP/EP
44	MISSONGNI Codjo Ambroise	25/02/1984 à Savalou	CAP/EP
45	NANDJA Amadine	09/07/1993 à Natitingou	CAP/EP
46	PAGNIOU Mawilani	en 1977 à Lama-Tchamdè	CAP/EP

4	DESS en Management de la Qualité	DESS en Management de la Qualité	DESS
4	DESS en Marketing	DESS en Marketing	DESS
4	DESS en Management des Ressources Humaines	DESS en Management des Ressources Humaines	DESS
5	DESS en Management des Systèmes d'Information	DESS en Management des Systèmes d'Information	DESS
5	DESS en Management des Processus	DESS en Management des Processus	DESS
5	DESS en Management des Projets	DESS en Management des Projets	DESS
5	DESS en Management des Risques	DESS en Management des Risques	DESS
5	DESS en Management des Relations Client	DESS en Management des Relations Client	DESS
5	DESS en Management des Services	DESS en Management des Services	DESS
5	DESS en Management des Supply Chain	DESS en Management des Supply Chain	DESS
5	DESS en Management des Talents	DESS en Management des Talents	DESS
5	DESS en Management des Usagers	DESS en Management des Usagers	DESS
5	DESS en Management des Ventes	DESS en Management des Ventes	DESS
5	DESS en Management des Visites	DESS en Management des Visites	DESS

Sommaire (60) personnes inscrites au CAPES son autorité de tutelle et de surveillance
Primaire de la République de France.

Autre sommaire (60) personnes son autorité de tutelle et de surveillance
Enseignement Supérieur et Primaire de la République de France.

Article 3 : Le Directeur de l'Enseignement Maternel, le Directeur de l'Enseignement Primaire, le Directeur de la Planification de l'Administration et des Finances et les Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 19/3/ 2026

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire

Salimane KARIMOU.-

Ampliations : ORIGINAL 01 ; PR 02 ; CNE 02 ; ME/SGPR 02 ; MISP 01 ; MJL 01 ; MTFP 02 ; MS 01 ; MESRS 01 ; MESFPT 01 ; MEMP 02 ; SGM 02 ; DEM 01 ; DEP 01 ; DPAF 02 ; MNE 02 ; DDEMP 12 ; CS 90 ; ARCHIVES NATIONALES 02

4 9